



Ville d'Etrépagny

PLAN LOCAL D'URBANISME P.L.U.

COMMUNE D'ETREPAGNY

P.L.U. approuvé par Délibération du
Conseil Municipal
en date du 9 mars 2017

5.1 – PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUES

Les servitudes relatives à la conservation du patrimoine

AC 1 : Servitude de protection des monuments historiques

★ Monument inscrit le 2.02.2009 à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques :
l'église Saint Gervais Saint Protais

○ Périmètre de 500 m autour de l'église Saint Gervais Saint Protais

AS 1 : Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des
eaux

● Captage de « Longchamps » Périmètre immédiat de protection

Périmètre rapproché de protection du captage

Périmètre éloigné de protection du captage

Les servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements

T 1 : Servitude liée au chemin de fer

I 3 : Servitude relative à l'établissement des canalisations de transport et de
distribution de gaz


I 4 : Servitude relative à l'établissement des canalisations de transport
d'électricité

PT 2 : Servitude relative aux transmissions radioélectriques concernant la
protection contre les perturbations électromagnétiques des centres
d'émission et de réception exploités par l'Etat

PT 3 : Servitude relative aux communications téléphoniques et télégraphiques

Les servitudes relatives à la défense nationale

T 7 : Servitude aéronautiques de dégagement.
L'ensemble du territoire communal est concerné.



Station de
Fieury La Forêt
PT2

135 m NGF

I3 Ø100 m

200 m

PT2
Station de
Les Thilliers en Vexin

Eglise Saint-Gervais
Saint-Protais

Captage de
Longchamps

PT3
Câble pleine terre UP2763

AS1
Périmètre rapproché de protection du captage

AS1
Périmètre éloigné de protection du captage

PT3

Poste d'Etrépagny
63Kv/MT

Gournay - Trie Château

PT3

PT3
Câble pleine terre UP2763